

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 698

Artikel: "La femme et la démocratie"

Autor: A.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer ADMINISTRATION M ^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de Chèques postaux I. 943		Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— " 6 mois " 3.50 ETRANGER " 8.— Le numéro " 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date	ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées
---	---	---	--	---

Il faut pouvoir tout risquer, fût-ce notre vie entière, sur une grande espérance.

Hélène GOBLET D'ALVIELLA.

NOËL 1945

PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ

Le suffrage féminin au Conseil National

Ce fut un grand jour pour le Conseil National, que ce 12 décembre 1945. Bien avant 8 h. déjà, les tribunes bondées étaient prises d'assaut par celles qui n'ont pas encore le droit de siéger « en bas ». Plusieurs institutrices étaient venues à la tête de leur classe, ne craignant même pas le voyage de Biènné à Berne ! Nombreuses étaient celles de nos collaboratrices venues d'autres cantons ; mais les messieurs aussi étaient nombreux, et peu de sièges restaient vides.

M. Grimm présidé. Après un court intermède sur la colonisation intérieure (le motionnaire reprocha au président son impatience d'arriver au sujet du suffrage féminin), M. Oprecht développe son postulat. Il parle avec simplicité, sans emphase, expliquant comment pour lui ce n'est en aucune façon une affaire de parti, mais comment, en 1929 déjà, il était président de la Commission des pétitions, comment sa motion d'alors n'avait pas été combattue et comment le Conseil Fédéral avait promis de faire rapport... Après seize ans écoulés, on peut bien dire que la question est redevenue actuelle et, ce qui lui semble décisif, la politique dans la démocratie d'aujourd'hui est l'affaire du peuple entier, donc aussi des femmes. A ce propos, M. Oprecht ne manque pas de mentionner le dernier discours du pape.

Le Président de la Confédération et Chef du département de justice et police, M. Edouard de Steiger, répond. Le Conseil Fédéral est prêt depuis longtemps à répondre au postulat Oprecht qui a été déposé le 16 juin 1944. En tout premier lieu il rend hommage à l'opuscule publié par l'Association Suisse pour le Suffrage féminin qui persuade et intéresse spécialement par son impartialité, par la dignité avec laquelle sont formulées les revendications des femmes. Après avoir cité Montesquieu, M. de Steiger affirme que le suffrage n'est pas improprie à l'Etat, car en ce qui concerne la formation politique, les femmes suisses sont à la hauteur des hommes. Mais comment faire entrer ce nouvel élément dans les rouages des lois ? A son avis le suffrage féminin n'est nuisible ni à la femme, ni à la famille, ni à l'Etat ; il ne croit pas non plus que la dignité de la femme en souffre, mais insiste sur le fait que la femme a aujourd'hui déjà une très grande influence en Suisse ! Il trouve que l'on ne peut pas parler « d'injustice » tant que la majorité de 1,4 million de femmes n'a pas réclamé le suffrage et qu'elle ne s'est pas vu refuser sa revendication. Le Département a étudié de près la possibilité d'un scrutin féminin qui, sous la forme d'une enquête statistique, pourrait certainement avoir lieu.

Malheureusement les votations dans les

cantons — votations masculines, bien entendu — ont été négatives jusqu'ici. Le chef du Département donne beaucoup d'importance au postulat de M. Dietschi : élections de femmes dans les commissions extra-parlementaires, et voit là une ligne qu'il faut poursuivre. Il proteste contre le reproche fait à la Suisse d'être arriérée : la démocratie suisse veut avancer pas à pas (si seulement elle avançait ! (note de l'auditrice) et elle a raison. Il rappelle que les motions de 1919, et 1929 envisageaient la révision totale de la Constitution, mais à son avis il ne faudrait pas attendre jusqu'à ce moment-là.

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat Oprecht dans le sens d'une révision partielle de la Constitution et pour exprimer publiquement la confiance que nous avons dans les femmes suisses.

Le discours du représentant de notre plus haute autorité a été écouté dans le plus grand silence. Les auditrices ont certainement pu se rendre compte que la question était prise, au sérieux et que l'étude en sera poursuivie, peut-être sans enthousiasme, mais avec une certaine volonté de bien faire qui semblait manquer jusqu'à présent.

La discussion, comme l'a dit la presse quotidienne, fut nourrie (plus de 3 heures) et intéressante. Le grelot fut attaché par le député paysan Schuler (Schwyz) qui a exprimé ce que 500.000 hommes environ pensent en Suisse : des clichés, des gaudrioles (qui fera la cuisine quand la femme sera au Conseil National... Gardons nos chères femmes telles qu'elles sont aujourd'hui, etc., etc.). Il invite le Conseil à refuser le postulat. M. Wick, catholique conservateur, lui, ne voudrait pas le refuser, au contraire, et pense que le Conseil Fédéral doit étudier cette question, à laquelle il est lui-même personnellement opposé surtout par conviction religieuse, l'opinion du pape ne lui semblant pas toucher la politique suisse, puisqu'il s'adressait « spécialement aux femmes italiennes devenues subitement électrices ! » Son collègue catholique du Jura, Gressot, est tout de même d'avis qu'un suffrage restreint pourrait être reconnu à la femme. Les huit autres orateurs sont tous des partisans convaincus ; notons en première ligne M. Perret (Neuchâtel), qui a réfuté avec bonne humeur et une chaleur communicative les propos du député paysan schwyzois, et enfin notre vieil ami, M. Oeri (Bâle) qui tient mordicus à son idée d'une consultation des femmes (comme si les hommes avaient jamais été consultés avant de recevoir le droit de suffrage !)

Au moment du vote, il nous semble que vraiment toute la salle s'est levée (184 députés) et les 32 opposants (quelques paysans et conservateurs catholiques) font l'impression d'une très petite minorité. Le postulat Oprecht est donc adopté.

Parmi les routes à suivre pour obtenir le suffrage des femmes en Suisse, M. de Steiger avait nommé : 1. l'exemple des cantons et des communes ; 2. une initiative populaire. Nous savons donc quel sera notre travail ces temps prochains : travailler dans les 13 cantons où « l'idée marche » ; et sérieusement étudier l'organisation d'une initiative fédérale. Le 12 décembre 1945 a prouvé que « l'homme suisse » est mûr maintenant...

A. DEBRIT-VOGEL.

Trois pays ont disparu...

Une nouvelle de Berne a annoncé que le Conseil Fédéral n'entretiendra désormais plus de relations officielles avec trois petits pays, auxquels cette guerre-ci a fait perdre leur indépendance que leur avait gagnée la précédente guerre : l'Esthonie, la Lettonie et la Lituanie.

Nous enregistrions la nouvelle avec tristesse. Certes, notre gouvernement ne peut faire autrement que tous les autres, même celui de Grande-Bretagne, même celui des Etats-Unis, les plus férus et à juste titre de la liberté et de l'indépendance des peuples, et nous ne songeons nullement en écrivant ces quelques lignes à incriminer le Conseil Fédéral. Mais nous nous souvenons du séjour que nous avons fait, il y a juste dix ans, dans les villes principales de ces trois pays, de l'amour de la liberté que manifestait leur population, des souffrances que nombre de leurs ressortissants avaient endurées justement pour sau-

vegarder cette liberté... et des détails significatifs nous reviennent en mémoire. Nous songeons au développement intellectuel, aux dons artistiques innés de ces populations ; à l'effort économique marqué aussi bien de leur industrie que de leur agriculture ; à leurs réalisations sociales heureuses et dont bien d'autres nations auraient pu s'inspirer ; aux caractéristiques d'indéniable progrès en tous les domaines — sans parler du domaine féministe — qui ressortait pour nous de ces visites à tous ces foyers de vie variée, multiple agissante, enrichissante moralement aussi bien que matériellement, dont nous ne savons plus rien actuellement...

Et ceci n'est point pour nous faire admirer avec un respect sans borne, et comme le nec plus ultra du genre, la Charte de San Francisco qui a enregistré, sans que fût soulevée la moindre observation, la disparition de trois petits pays...

E. Gd.

AVIS IMPORTANT

Les jours du 31 décembre — qui est jour semi-férié à Genève, comme anniversaire de la restauration de la République — et du 1^{er} janvier coïncident cette année avec ceux où s'impriment les derniers articles et où se met en pages notre journal, force nous est de renvoyer de huit jours la parution de notre prochain numéro. Nous en disons tous nos regrets à nos lecteurs, craignant que notre pauvre MOUVEMENT leur paraisse bien irrégulier ; tantôt c'est la rédactrice qui est malade, tantôt c'est la maison d'expédition qui fait faux-bond, tantôt ce sont les jours de fête qui se mettent à la traverse de son horaire... et pourtant, nulle part plus que chez lui on ne tient à la régularité et à la ponctualité !

Saisissons au moins cette occasion pour rappeler à ceux de nos lecteurs, qui, comme nous, aiment la régularité, qu'ils peuvent déjà s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1946 par un versement à notre compte de chèques postaux, N° I. 943 (prix de l'abonnement pour une année : 6 frs).

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

„la Femme et la Démocratie“

Une belle assemblée de déléguées était réunie le 1^{er} décembre dans la vieille auberge de la Croix fédérale à Herzogenbuchsee pour les traditionnelles assises d'automne de cette communauté d'action. L'atmosphère réconfortante de ce gîte hospitalier eut vite fait de dissiper le brouillard d'une grise matinée et c'est avec un entrain et un intérêt soutenus que les déléguées et membres des sociétés affiliées suivirent les délibérations aussi variées que captivantes.

Si la présidente, Mme Gschwind, put saluer la présence de M^{lle} Fierz (Zurich) l'initiatrice de ce mouvement en 1933, elle déplora, d'autre part, l'absence de M^{lle} Gourd, retenue à Genève pour raison de santé.

Parmi les sujets essentiels à l'ordre du jour figurait un rapport de M^{lle} Gerhard (Bâle) sur le maintien de la communauté d'action et son but futur. Créé en 1933 pour parer aux menées frontistes et ce danger étant aujourd'hui écarté, on pourrait conclure que le groupement n'a plus sa raison d'être. Mais soit la présidente, dans son introduction, soit M^{lle} Gerhard ont insisté sur le fait que notre démocratie est loin d'être achevée, mais qu'elle se doit de progresser toujours. La démocratie sur le terrain politique doit être complétée sur le terrain économique et social — et la démoc-

cratie politique même reste fragmentaire aussi longtemps que les femmes seront exclues de l'égalité entre citoyens suisses.

Au reste, M^{lle} Gerhard voit l'utilité de cette communauté d'action dans le fait qu'elle groupe des femmes de tendances et de milieux les plus divers et leur permet de délibérer de l'actualité politique en toute franchise et en toute amitié, malgré la diversité de leurs opinions. Tel fut aussi l'avis des déléguées qui, l'une après l'autre, affirmèrent combien cette collaboration leur était précieuse et combien leurs associations se sentaient enrichies par les idées qu'elles y puisaient et qu'on ne rencontrait nulle part ailleurs. Aussi la décision fut-elle unanime de maintenir le groupement et de se réunir au moins une fois par année.

Le sujet : Comment travaillent les femmes d'autres pays en faveur de la Démocratie fut introduit par les récits de Mme Vischer-Alioth sur les récentes rencontres internationales à Genève et l'activité politique de nos sœurs en France et ailleurs. Mme Ragaz, présidente de la Ligue pour la Paix et la Liberté, a pu rejoindre ses collègues à Londres et a constaté que la démocratie anglaise a toléré la libre expression de l'opinion jusqu'à critiquer le gouvernement pendant toute la guerre. Les femmes ont même pu toucher en séance publique à la question si délicate du mouvement séparatiste aux Indes ! Les Suédoises ont publié un questionnaire détaillé — distribué chez nous aussi — dans le but de faire participer les femmes au travail de reconstruction du monde. Dans les pays occupés, nombre de femmes démocrates ont dû subir les camps de concentration.

Au nom des femmes socialistes, Mme Pesch parla de la récente rencontre internationale de Paris. Elle a pu constater les abîmes de haine qui remplissent l'âme des femmes dans les pays occupés et mesurer le temps et les efforts nécessaires pour apaiser les passions déchainées, afin de réorganiser une véritable collaboration internationale. En Italie comme en France les membres féminins du parti socialiste ont déployé une forte activité dans le maquis. La démocratisation de la jeunesse est inquiétante partout où a sévi la guerre et son retour à une vie réglée rencontre les plus grandes difficultés. M^{lle} Gröbli rapporte, au nom des Femmes coopératrices, que leur Bureau international a pu élaborer, à Londres, un programme de reconstruction dont diffè-

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11 GENÈVE

VACHERON
CONSTANTIN

Les Créateurs
de la
montre
de précision

du
bijou
mobilier

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lausanne et La Tour de Peitz,
Décembre 1945.

Mesdames et chères alliées,

Avec notre rapport annuel et le procès-verbal de notre dernière assemblée générale, nous vous faisons parvenir le questionnaire sur l'assurance-vieillesse et survivants rédigé à votre intention par notre Commission d'études législatives. Comme nous vous l'avons déjà demandé à Genève, nous vous prions de vouer toute votre attention à l'étude de ce sujet. Pour vous orienter, adressez-vous à des personnes compétentes qui ont spécialement travaillé la matière. Tous les membres de notre Commission d'études législatives répondront avec empressement à votre invitation. Nous attendons les réponses au questionnaire ci-joint dans le courant du mois de janvier 1946, au plus tard.

Comme suite à ce qui avait été décidé à Genève au sujet de l'éducation civique de la jeune fille (*Heimatdienst*), nous pouvons vous dire que la petite Commission désignée est déjà au travail et a organisé une séance élargie le 17 novembre à Berne. Il n'est pas possible de vous donner déjà toutes précisions à ce propos, mais nous vous demandons d'examiner sérieusement cette question qui doit arriver à une réalisation. Voyez si dans vos différents cantons vous ne pourriez pas organiser des camps de jeunes filles de 18 à 20 ans pour une durée de huit jours d'abord. Cette initiative de caractère strictement privé serait un départ en vue d'une tentative de plus d'envergure. Un essai sera fait dans le canton de Vaud pour les communes de Lavaux. Cela nous permettra de nous rendre compte à quel point l'éducation civique de la jeune fille est désirable.

En septembre dernier, nous avons envoyé aux associations cantonales, sous forme de lettre, un appel à propos de l'enfance malheureuse, de son

hospitalisation et de sa surveillance. Nous vous prions de nous faire savoir si vous avez pu obtenir satisfaction à ce sujet de vos autorités cantonales. Nous n'avons reçu que quelques réponses.

L'Alliance a été invitée à participer à Paris à un Congrès international des femmes. Nous y avons délégué, à la demande de la présidente du Conseil international des femmes, la baronne Boël, un membre observateur. Nous nous sommes adressées à M^{lle} Clarisse Francillon, femme de lettres vaudoise, actuellement à Paris. Elle nous renseignera sur les décisions prises par ce Congrès.

L'idée d'un III^{ème} Congrès national des intérêts féminins suisses a pris corps. La première assemblée d'initiative a eu lieu à Berne, le 30 novembre. Le projet a rencontré un enthousiasme unanime et la séance d'organisation aura lieu le 23 janvier. Toutes les grandes associations féminines suisses seront appelées à s'y faire représenter par une ou deux déléguées. Après la nomination de la présidente du Congrès, l'Alliance passera ses pouvoirs au Comité d'organisation. Le Congrès aura vraisemblablement lieu en 1946.

La présidente de l'Alliance a été appelée à faire partie de la « Fondation Général Guisan » qui se propose de fonder un village à la montagne pour soldats atteints de tuberculose en service actif pendant la mobilisation 1939-1945. Des soldats malades, mais en état de travailler, seront reçus dans ce village avec leur famille : femme et enfants. Dans son milieu familial, le malade aura plus de chances de se rétablir. De petites maisons sont prévues avec un logement de 2 à 3 pièces et un atelier où le malade pourra exercer sa profession et gagner partiellement sa vie, ce qui lui sera un grand réconfort moral. C'est une œuvre essentiellement suisse qui ne peut laisser indifférente aucune femme de notre pays. Une souscription nationale en sa faveur s'ouvrira en janvier prochain. La présidente de l'Alliance propose à toutes les femmes suisses de réunir leurs dons et de remettre à la « Fondation Général Guisan » un don unique: le don des femmes suis-

ses. Nous demanderons qu'il soit affecté à la création d'un jardin d'enfants ou d'une école qui pourrait porter le nom de « Fondation des sociétés féminines suisses ». Pour atteindre ce but il suffirait que chaque femme, faisant partie de l'une ou l'autre de nos sociétés, fasse un versement, suivant ses possibilités (la plus modeste obole sera la bienvenue) au compte de chèques de l'Alliance de sociétés féminines suisses à Glarisegg, Steckborn VIII c 2288, en spécifiant bien: pour la « Fondation Général Guisan ». Nous espérons, Mesdames, que vous répondrez généreusement à notre appel. Notre don sera une preuve tangible de notre reconnaissance envers l'armée suisse et son chef.

Une brochure sur Suzanne Orelli a été publiée par Jakob Hess (prix: 80 cts.). Nous vous la recommandons. Veuillez passer vos commandes à la Société suisse des maitres abstinentes, Kirchbühlweg 22, Berne.

Comme nous l'avons déjà fait à Genève, nous vous recommandons encore d'une façon pressante le *Frauenkalender* dont le contenu est fort intéressant. A part des textes allemands et français très bien écrits il contient la liste de toutes les sociétés féminines suisses. C'est précieux et c'est faire œuvre de solidarité que de se procurer cet Annuaire au prix de fr. 3.60. Adressez vos commandes à M^{lle} Clara Bittiker, Fluhweg 15, Olten.

En souhaitant un bon travail d'hiver à toutes nos associations affiliées, nous vous présentons, Mesdames, nos salutations bien cordiales!

Pour le Comité de l'Alliance:

La présidente A. JEANNET.
La secrétaire: M. CUENOD.

Assurance-vieillesse et survivants

QUESTIONNAIRE

Comme vous le savez, nous avons adressé en juin 1945, une pétition au Conseil fédéral sur l'assurance-vieillesse et survivants. Les opinions sont partagées sur certaines questions de principes et nous aurons probablement l'occasion de faire de nouvelles pétitions au cours des délibérations sur ce projet de loi, de sorte que nous avons tenu à connaître l'opinion de nos sociétés affiliées. Nous vous prions donc de nous adresser



avant la fin de janvier une brève réponse aux questions suivantes:

1. — A quelle forme de rente donnez-vous la préférence: rente-vieillesse pure ou caisse de retraite?

Dans le premier cas — celui de la rente-vieillesse pure — la rente est toujours versée à l'assuré lorsqu'il atteint l'âge fixé (65 ans) alors que dans le système de la caisse de retraite, la rente n'est payée à l'assuré âgé de 65 ans que lorsqu'il cesse d'exercer son activité professionnelle régulière.

Les motifs qui militent en faveur de l'adoption de l'assurance-vieillesse pure sont les suivants:

1. L'assuré, dès qu'il a atteint l'âge de 65 ans, a un droit inconditionnel à la rente.
2. Il n'est pas nécessaire de rechercher si l'assuré gagne encore et éventuellement combien. Cela a de l'importance surtout pour les assurés exerçant une profession indépendante (car ils ne peuvent pas subitement abandonner leur commerce ou leur profession à l'âge de 65 ans) ainsi que dans tous les cas où le travail ne s'arrête pas subitement mais diminue progressivement.
3. L'assuré ne se trouve pas placé dans l'alternative de choisir entre la rente ou sa profession.
4. Tout le système du projet d'assurance-vieil-

rentes propositions ont pu être transmises aux organes compétents de la Conférence de San Francisco.

Enfin M^{me} Somazzi (Berne) avec tout l'élan et la clarté d'esprit que nous lui connaissons, nous soumet une analyse serrée de la Charte des Nations Unies au point de vue de son esprit démocratique. Il est certain que la Charte s'appuie fortement sur l'ancien Pacte de la S. d. N., mais elle a été adaptée aux besoins de l'heure et certains défauts ont été corrigés. En particulier, une force armée veillera à la défense des principes établis; on se souvient que l'absence de sanctions efficaces avait réduit à l'incapacité les efforts de la S. d. N.

Si les buts de la Charte, énoncés dans le préambule, font preuve d'un idéal nettement démocratique, le pouvoir dictatorial de son organe directeur et d'autres prescriptions du statut font preuve du contraire. Aussi une révision de la Charte a-t-elle déjà été suggérée dans le sens de faire siéger un Parlement universel des Peuples et non pas une assemblée de représentants gouvernementaux. De même, le principe de l'unanimité des grandes nations a déjà été attaqué. Le dernier mot n'est donc

pas encore dit et il semble que l'esprit démocratique cherche à pénétrer la cuirasse de force dont cette organisation a cru devoir s'entourer.

Tous les articles, par contre, qui traitent des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, des libertés individuelles, sont l'expression de convictions largement démocratiques, de même que le principe du droit à l'existence de tous les Etats, grands ou petits, et de la protection contre toute exploitation des pays qui sont placés sous mandat. L'organisation mondiale a le devoir de veiller à l'application intégrale de ces libertés. Il est donc certain que la Charte contient des éléments précieux pour une reconstruction du monde sur une base démocratique et nous devons désirer que son développement futur se poursuive dans ce sens.

Le rapport de M^{me} Somazzi, riche d'idées et d'aperçus nouveaux, fournira sans doute matière à l'étude et à la discussion aux associations représentées à Herzogenbuchsee et nous ne pouvons que remercier les organisatrices et les oratrices de tout ce que cette journée nous a donné.

A. L.

Remerciements

La Rédactrice du Mouvement, très touchée par les nombreux messages tant collectifs qu'individuels qui lui parviennent ces jours, et notamment par ceux qui lui sont adressés à l'occasion de réunions féminines et féministes (Assemblée de « la Femme et la Démocratie », par exemple, souper d'Escalade de l'Union des Femmes de Genève, réunion mensuelle du Comité de l'Union Féministe neuchâteloise, etc.) prie chacune des signataires de ces envois de trouver ici l'assurance de sa gratitude pour les encouragements qui lui sont donnés de la sorte.

Elle saisit cette occasion pour prier les correspondantes qui lui écrivent pour lui demander des renseignements ou des informations de l'excuser s'il lui arrive parfois, vu ses circonstances de santé, de tarder beaucoup à leur répondre; et elle prie instamment tous ceux et toutes celles qui lui communiquent des changements d'adresses ou de nouveaux abonnements d'écrire directement à l'Admi-

nistration du journal, 7, route de Chêne, Genève, qui est seule à même d'en tenir compte efficacement.

IN MEMORIAM

Deux hommes :

Pierre Cérésolle. — Leonhard Ragaz

Bien que ni l'un ni l'autre ne fussent des militants féministes au sens strict du terme, ils étaient tous les deux en relations trop directes

33 professeurs
méthode approuvée
programmes
individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

Figures et portraits de femmes

Deux femmes de science

En Angleterre :

La *Royal Society* a fini par supprimer cette règle désuète qui interdisait aux femmes de faire partie de la Société et vient de nommer ses deux premiers membres féminins: Marjory Stephenson et Kathleen Lonsdale, deux remarquables femmes de science. Ce sont les seules femmes qui aient été reçues dans la société à l'exception de la Reine Victoria, et il est permis de douter que l'admission de la Reine ait été due à ses capacités scientifiques.

L'exubérance est la caractéristique de Marjory Stephenson, qu'elle poursuive ses recherches, ou qu'elle prenne des vacances, elle ne fait pas les choses tranquillement ou à moitié, et le temps passé en sa compagnie n'est guère reposant! Cependant son énergie n'est pas sans but ni contrôle et ceux qui aiment la compagnie d'un être vivant — parfois même bruyant — attachent un grand prix à son amitié. Ses distractions préférées sont les voyages, équitation, peinture, jardinage et « parler sciences », car elle est, sans fausse honte, enthousiaste de son sujet et ne croit pas, comme beaucoup de ses compatriotes, que la science doit être abandonnée quand on quitte le laboratoire.

Ses premiers travaux se rapportent à une série de sujets couramment traités en biochimie: cinétique des enzymes, études sur le métabolisme chez les animaux vivants, et d'autres relèvent de « chimie pure »: séparation et propriétés des

graisses et premiers concentrés de vitamines. Sous l'influence de Hopkins, au laboratoire de biochimie de Cambridge, elle entreprend ensuite l'étude du métabolisme des bactéries et, depuis plus de vingt ans, travaille dans ce domaine où sa supériorité est reconnue de tous.

Marjory Stephenson est avant tout une empirique, c'est-à-dire que, dans son domaine, elle s'attache plus à l'observation scientifique qu'à la théorie et a peu de patience à l'égard de ceux qui permettent à la théorie de prendre le pas sur l'observation, ou qui préfèrent démontrer l'exactitude d'une théorie que de vérifier les faits.

Dans un livre paru il y a quinze ans et intitulé *Bacterial Metabolism*, elle a exposé son point de vue, appuyé sur de nombreuses expériences pratiques et de copieuses lectures. Cet ouvrage est vite devenu classique et a exercé une grande influence sur ceux qui travaillaient dans le même domaine ou dans des domaines connexes. Une seconde édition, meilleure encore, est sortie récemment.

Marjory Stephenson a presque toujours travaillé au Laboratoire biologique de Cambridge où elle a pris une part active à l'enseignement supérieur et à la direction des recherches. Son cours annuel sur le métabolisme des bactéries est une précieuse discipline pour les étudiants, même s'ils ne comptent pas se spécialiser dans ce sujet.

Kathleen Lonsdale est une savante d'un caractère très différent. Peut-être est-ce à cause des préoccupations qu'impose à toute femme le soin d'élever trois enfants? Elle est plus tranquille

et plus posée. C'est une cristallographe. Elle a travaillé surtout au Laboratoire Davy Faraday de la Royal Institution et a, de ce fait, fortement subi l'influence de l'ancien directeur: Bragg. La Royal Institution est depuis longtemps le centre pour l'étude des cristaux par les Rayons X, en Grande-Bretagne.

La cristallographie par rayon X ne permet pas seulement de connaître la disposition des molécules de structure connue dans un cristal, mais aussi de déterminer la structure des molécules quand les expériences chimiques sont insuffisantes ou douteuses. Parfois la structure d'une molécule peut être déterminée par les rayons X seuls, sans se servir de connaissances chimiques déjà acquises. En général cependant, les données des Rayons X ne servent qu'à exclure des structures qui avaient paru probables ou même certaines au chimiste.

Grâce à la combinaison des recherches, de grands progrès ont été réalisés récemment sur la constitution des molécules. Mrs. Lonsdale s'est fait particulièrement remarquer dans ces recherches. Elle possède une imagination fertile et s'est servie de moyens divers, comme par exemple les mesures de magnétisme et d'élasticité pour compléter les données des rayons X.

Au cours des vingt dernières années, elle a étudié la constitution de nombreuses substances organiques; en commençant naturellement par des dérivés simples de l'éthane pour passer ensuite à des composés de plus en plus complexes. Sa parfaite connaissance de ces composés du carbone lui a permis d'apporter des précisions sur les propriétés du carbone lui-même et de

trouver une explication à la vieille énigme, selon laquelle le diamant et le graphite, formés tous deux de carbone pur, devraient être, l'un une des substances les plus dures, l'autre un des meilleurs lubrifiants. Outre ces contributions fondamentales à la science, Mrs. Lonsdale a mérité la gratitude des autres cristallographes par son travail laborieux et détaillé d'une série de tables pour la détermination de la structure des cristaux. Trop souvent, semblables contributions à la technique scientifique pure ne récoltent pas les éloges qu'elles méritent.

Marjory Stephenson et Kathleen Lonsdale ont toutes deux une tournure d'esprit très indépendante et des opinions arrêtées sur beaucoup de sujets en dehors de la science. Mrs. Lonsdale est membre de la « Société des Amis », et ses convictions sur certains aspects de la législation en temps de guerre l'ont même conduite en prison. Quant à Miss Stephenson, si elle n'est pas entrée en conflit avec les autorités, elle a toujours été prête à s'opposer à toute mesure réactionnaire qui lui semblait contraire aux principes démocratiques.

H. H.

VARIÉTÉ

Une maison de repos pour rapatriés

Le château de Monnetier

Il est soit quarante, venant des quatre coins de la France, accents rudes du Nord, voix chaudes du Midi. Ils forment une grande famille que lient leur récent passé, leurs communs souvenirs: Da-